comment faire des semences de pois, haricots et fèves, ainsi que de tomates. Il a ensuite décrit quelques légumes à semer en août qui passent très bien l'hiver : le mizuna, un crucifère japonais au goût de roquette, le chou rave, le navet rave (ou chou navet, ou rutabaga), les carottes, laitues d'hiver et oignons. Le tout agrémenté de blagues.

La seconde partie du cours était consacrée aux explications, par un bénévole de l'association, sur la construction d'une serre de 20 m². Ses explications fourmillaient d'astuces.

Chacun a pu ensuite faire le plein de semences.

Gilbert a clôturé le cours en conviant les quelques 80 personnes présentes à la fête du jardinage, au jardin familial d'Aalbeke, sur le principe de l'auberge espagnole, avec musiciens, visite du jardin… Ce jardin est une enclave de 6 500 m² au milieu des centaines d'hectares du plus grand marchand de bois d'Europe. « Tous les ans il vient nous voir avec son chèque et il nous dit : « Votre prix sera le mien. » Alors cette année on a fait la même chose parce qu'on manque de place pour mettre des patates, mais on n'a pas dit « Votre prix sera le mien. » !
Forcément, nous n'avons pas pu résister à l'invitation chaleureuse, et bien nous en a pris ! Pique-nique collectif, belles rencontres et déambulation musicale dans le jardin, un verre de bière belge bio à la main, tout en profitant de la chaleur du soleil. Moment parfait. Merci à nos amis belges pour leur convivialité et leur simplicité.

Renseignements :
Fraternités ouvrières
58 rue Charles Quint 7700 MOUSCRON

Tél. : (00 32) 56/33 38 70

Permanences et visites du jardin
Jeudi de 14h00 à 18h00
Cours pour « jardin bio »
égumes et fruits : 1er et 2e dimanche de chaque mois, de 10H00 à 12h00
Fleurs : 3e vendredi à 18h00

• Nouvel incendie au centre d'enfouissement des déchets de Nurlu !

Par Yves Maquinghen, Chargé de mission environnement

Alors qu'un arrêté préfectoral venait d'être pris soulignant des dysfonctionnement dans la gestion du centre d'enfouissement de déchets de Nurlu par la COVED un incendie se déclarait vers 4H00 du matin le 23 octobre.

Cet incendie, de moindre ampleur (environ 200m²) par rapport au précédent incendie du 8 octobre qui avaient brûlé près de 2000m², vient confirmer et accentuer les doutes que partagent les association Picardie Nature et Protégeons la Vie en Haute Somme quant aux capacités technique de la COVED à gérer ce site.

Pour rappel, les deux associations avaient alerté depuis plusieurs mois l'utilisation illégale par la COVED de résidus de broyage automobile (RBA) comme matériaux de recouvrement, mais aussi un dépassement des volumes d'apports autorisés, et avaient demandé cet été une fermeture administrative du site afin de remettre à plat sa gestion.

Suite à ce premier incendie Picardie Nature et Protégeons la Vie en Haute Somme avaient réitérées leur demande avec des analyses complémentaires pour évaluer l'impact de l'incendie.

L'arrêté préfectoral pris en septembre stipule :
> **l'interdiction d'utiliser les RBA** comme matériaux de recouvrement ou comme moyens de lutte contre l'incendie
> **l'obligation de l'exploitant de fournir des résultats d'analyses** (en particulier concernant des taux de dioxine, furanes, HAP et PCB)

Mais contrairement à la demande des associations il n'y a pas eu de fermetures du site, une fermeture qui aurait sans doute évité ce deuxième incendie. Les deux associations ne manqueront pas lors de la prochaine commission de suivi de site (CSS, ex-CLIS) de faire part de leur mécontentement et de de leurs inquiétudes sur les impacts de ces incendies sur l'environnement.